



# Règlement Verti'Vousse

Samedi 30 Novembre 2024

Toute inscription à l'épreuve de la Verti'Vousse implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

## **Organisation**

La Verti'Vousse est une course semi-nocturne de type trail et course de montagne s'apparentant à une montée "sèche" organisée par l'Association Objectif Sure, elle consiste à monter du centre ville de Voiron au sommet de la colline de la Vouise avec des départs individuels décalés type « contre la montre ». Les informations (parcours...) sont disponibles sur le site internet <http://www.circuit-de-la-sure.fr/vertivouise/>.

## **Parcours/balisage**

L'itinéraire débute place de la république à Voiron et se termine au pied de Notre Dame de Vouise, en passant par : rue des 4 Chemins, rue des Orphelines, rue St André, avenue Pierre et Marie Curie, rue du Garat, le début du chemin du Regardou puis montée directe en suivant le balisage.

Soit un parcours montant de 2,6 km et 400m de dénivelée positive.

La descente se fait en allure libre en suivant le parcours de descente balisé.

## **Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par une puce électronique délivrée avec le dossard à chaque coureur et restituée par celui-ci à l'arrivée.

Notons que cette puce, portée au poignet par les coureurs, servira à arrêter le chronomètre à l'arrivée par un badgeage volontaire de chacun sur un boîtier électronique placé en évidence.

## **Programme**

Les coureurs partiront en contre la montre à partir de 17H00. La remise des prix aura lieu à partir de 18h30.

## **Ravitaillement**

Un ravitaillement liquide sera proposé sur la place de la République, au retour des participants au point de départ.

Il n'y a pas de ravitaillement liquide ou solide à l'arrivée en haut de la Vouise.

## **Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet ([www.circuit-de-la-sure.fr/vertivouise/](http://www.circuit-de-la-sure.fr/vertivouise/)) à partir du 20/10/2024, les inscriptions sont également possibles le jour J, de 15H00 à 16H30, sur la place de la République devant l'église St Bruno de Voiron.

**Le montant de l'inscription est de 8 euros**, en espèces ou par chèque à l'ordre de Association Objectif Sure pour les inscriptions sur place.

## **Conditions de participation, âge minimum**

Les coureurs doivent présenter une parfaite condition physique au regard du parcours visé et être :

- **Personnes majeures.**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les licences d'une autre fédération ne sont pas acceptées.

### **Le PPS remplace le certificat médical au 1er septembre 2024**

- Chaque coureur non-licenciés qui ne possède pas une licence sportive conforme au règlement de la FFA devra dorénavant fournir à l'organisateur, au moment de l'inscription en ligne, ou lors de l'inscription sur place l'attestation de son Parcours de Prévention Santé (PPS) – valable seulement trois mois\* – qu'il aura préalablement validé sur la plateforme : <https://pps.athle.fr/>

Les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptées par les organisateurs à la place des attestations PPS.

- **Personnes mineures.**

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- **Participant étranger :**

Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Le participant étranger devra dorénavant fournir à l'organisateur, au moment de l'inscription en ligne, ou lors de l'inscription sur place l'attestation de son Parcours de Prévention Santé (PPS) – valable seulement trois mois\* – qu'il aura préalablement validé sur la plateforme :

<https://pps.athle.fr/>

**L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie Cadets(tes) (code CA, année de naissance 2007 & 2008),** sous réserve d'une autorisation parentale écrite à présenter lors de l'inscription pour les mineurs.

### ***Droit à l'image, protection de la vie privée***

Tout participant autorise l'association Objectif Sure, organisatrice de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette course, et sauf contre-indication formulé par écrit lors du retrait des dossards, à donner ses coordonnées aux partenaires de la course.

Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats via les différents outils comme le site Internet.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, ils peuvent également s'opposer à la publication de leur résultat et doivent le faire savoir à l'organisation (directeur de course) lors de leur inscription.

### ***Sécurité***

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté. Chaque coureur doit obligatoirement veiller à être enregistré aux éventuels points de contrôle le long du parcours.

Lors de leur descente, les coureurs ayant terminé leur section chronométrée doivent laisser la priorité aux coureurs montant encore en course.

### **Matériel**

- Un gobelet personnel
- Matériel obligatoire : chaussures et tenue adaptées au parcours et aux éventuelles conditions climatiques difficiles (froid, boue, neige, etc.),
- Matériel obligatoire : **une lampe (frontale) en bon état de marche,**

Matériel conseillé : réserve d'eau (poche à eau ou porte-bidon), **coupe-vent, couche thermique supplémentaire pour la descente** (la température observée au sommet à la Vouise est souvent beaucoup plus basse que celle au départ),

- Sifflet, téléphone portable,
- Bâtons autorisés.

### **Logistique**

Les coureurs sont invités à s'organiser pour disposer d'effets personnels (voir § « matériel ») pour la descente qui n'est pas chronométrée.

A noter : l'emplacement de départ ne permet pas de mettre à disposition des participants des services supplémentaires : stationnement, vestiaires et consigne, douches, etc...

### **Contrôle antidopage**

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que se conformer aux dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

### **Comité de course**

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

### **Résultats, remise des prix**

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation.

Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

La remise des prix aura lieu à partir de 18h30

Les 5 premiers au classement scratch hommes et femmes seront récompensés.

### **Assurance**

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance dommages corporels, rapatriement, frais de recherche et secours. Il est rappelé à tous l'intérêt d'être à jour de la vaccination antitétanique. L'organisation a elle-même souscrit à une assurance.